



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.40.

Notification  
aux Etats parties à la Convention  
relative à la protection du Rhin  
contre la pollution par les chlorures  
conclue à Bonn le 3 décembre 1976

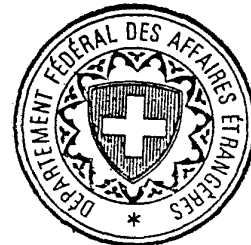
---

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la protection du Rhin contre la pollution par les chlorures, conclue à Bonn le 3 décembre 1976 et amendée par des échanges de lettres bilatéraux en avril/mai 1983\*), que celle-ci est entrée en vigueur le 5 juillet 1985.

En effet, les cinq Etats ont fait parvenir leurs ratifications au gouvernement suisse aux dates suivantes:

	<u>Convention</u>	<u>Echange de lettres</u>
République fédérale d'Allemagne, y compris Berlin (Ouest)	7.12.1978	1. 2.1985
France	2. 2.1984	2. 2.1984
Luxembourg	3. 5.1978	12. 6.1984
Pays-Bas	18. 9.1978	5. 7.1985
Suisse	28.11.1977	13. 5.1983

Berne, le 10 juillet 1985



---

\*) EL France/République fédérale d'Allemagne 29 avril/ 4 mai 1983  
EL France/Luxembourg 29 avril/13 mai 1983  
EL France/Pays-Bas 29 avril/ 4 mai 1983  
EL France/Suisse 29 avril/13 mai 1983